

DECISION DU PRESIDENT N° DD_2024-023

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Extension Tranche 5, Rénovation énergétique et réaménagement de l'EFS –
Siège de la Communauté de communes de l'Ernée :
Marchés publics de travaux

Type de marché :

Marchés publics de travaux à procédure adaptée ouverte.

Détail des lots :

Lot(s)	Désignation
1	Gros œuvre
2	Charpente métallique - Serrurerie
3	Charpente bois - Isolation Paille - Bardage Bois
4	Étanchéité
5	Isolation thermique extérieure
6	Menuiserie extérieure aluminium
7	Cloison Doublage - Plafond suspendu
8	Menuiserie intérieure
9	Carrelage Faïence
10	Peinture - Sol souple
11	Électricité CFO
12	CVC Plomberie Sanitaire
13	Élevateur

Conditions d'appel et de mise en concurrence (Articles L. 2123-1 et R. 2123-1) :

- AAPC daté du 12/07/2024, parution :
- OUEST France 35 et 53 du 17/07/2024
 - Courrier de la Mayenne du 18/07/2024
 - La Centrale des Marchés
 - Profil acheteur AWS : lerne.marches-publics.info

Date et heure limites de réception des offres : 16 septembre 2024 à 12h00

Motifs du choix de l'entreprise :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères définis dans le règlement de consultation :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
2.1-Moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation des travaux	20.0 %
2.2-Moyens humains et matériels mis à disposition pour assurer la sécurité sur le chantier et ses environs (travaux en site occupé)	20.0 %
2.3-Liste des matériaux et matériels envisagés pour les ouvrages principaux et équipements	5.0 %
2.4-Procédé et méthodologie d'exécution pour réalisation chantier à faible nuisance	15.0 %

Offres reçues :

24 Offres reçues dans les délais.

Lots n° 5/9/13 déclarés sans suite (décision n° DD-2024-021) :

Conformément à l'article R.2122-2 du CCP, les consultations pour les lots n° 5 et 9 ont été relancées sans publicité ni mise en concurrence. Un mail de consultation a été transmis à 5 entreprises pour le lot n° 5 et 6 entreprises pour le n° 9. Les offres sont attendues pour le 04/11/2024 à 12h00.

Concernant le lot n° 13, une consultation sera lancée ultérieurement.

DECIDE :

Conformément au rapport d'analyse, est autorisée la passation, par le pouvoir adjudicateur, des contrats de marché public suivant :

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 053-245300355-20241021-DD_2024_023-AR

Lot	Attributaire	Montant HT
1	SAS HEUDE BATIMENT 27 Avenue de la Libération 53500 ERNEE	125 000,00 €
2	SASU DEMY Parc d'activités de la Querminais 53500 ERNEE	355 000,00 €
3	SAS B. CHABRUN 29 Rue de la Libération 53150 MONTSURS	375 000,00 €
4	DUVAL ETANCHEITE SARL ZA Le Haut Montigné BP 17012 35370 TORCE	106 000,00 €
5	Consultation en cours	
6	BARON SAS 3 Rue des Rouliers 53810 CHANGE	355 000,00 €
7	Entreprise JARRY - SAS MAILLARD Franck 81 Impasse André Marie Ampère ZI La Peyennière 53100 MAYENNE	128 900,00 €
8	SAS MENUISERIE L. PELE ZA de la Querminais Montenay 53500 ERNEE	54 500,00 €
9	Consultation en cours	
10	GERAULT SAS 16 Rue André Citroën 53940 SAINT BERTHEVIN	50 605,81 €
11	DESSAIGNE SCF ZA de La Brique 53810 CHANGE	92 000,00 €
12	SARL BAHIER PECEM 26 Rue de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	118 988,00 €
13	Consultation reportée	
	Total	1 760 993,81 €

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 22/10/2024

Le Président,
Gilles LIGOT.

